



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2024/3394/176 du 25 septembre 2024, le Ministre du Travail a autorisé

la société CFL Technics SA à exploiter un pont roulant de la marque COMEGE et LIFTKET, type monorail, numéros de construction 241965 et P19627 Pétange, rue des Ateliers n° 50.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 10 octobre 2024 au 19 novembre 2024 inclus).

Pétange, le 7 octobre 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,